

che ne se laissa pas décourager; il partit pour Paris, où les idées saines ont plus de chance d'être examinées froidement, loin des passions locales.

Après quatre ans de démarches, aidé par Soufflot et Coustou (10), il obtint, le 13 octobre 1770, des lettres patentes du roi, autorisant son entreprise.

Leur préambule mérite d'être cité, quand ce ne serait que pour indiquer dans quelle estime était à Paris l'Académie de Lyon; puisque que le seul titre donné à Perrache, est celui de membre de cette compagnie. Nous donnons le texte dans les notes (11).

Malgré toute l'activité de Perrache, les lettres patentes ne furent enregistrées que le 24 décembre 1771.

Ce qui avait fait naître et entretenu l'opposition contre le projet Perrache, c'était en grande partie le projet Morand, qui pour beaucoup de bons esprits paraissait préférable.

Par lettres patentes du 4 janvier 1771, Antoine Morand avait obtenu la concession d'un pont sur le Rhône, en face de l'Hôtel-de-Ville, et le *droit d'établir primitivement à tous autres des bacs et trilles, entre la porte Saint-Clair et le pont de la Guillotière*, la durée de la concession était de 99 ans (12).

La construction d'un pont en pierre sur le Rhône avait effrayé le consulat; il avait fini par donner la préférence au projet Perrache et les travaux commencèrent du côté du confluent.

L'ambition de faire grand, en établissant un pont de pierre sur ce point, n'était donc pas une idée neuve chez nos édiles de 1883, mais la simple reprise d'une vieillerie, antérieure à 1789! qui déjà n'avait pas eu de succès. Ce